



**HAL**  
open science

## Proudhon et la guerre

Edouard Jourdain

► **To cite this version:**

| Edouard Jourdain. Proudhon et la guerre. Dictionnaire de la guerre et de la paix, 2017. hal-04567333

**HAL Id: hal-04567333**

**<https://hal.science/hal-04567333>**

Submitted on 3 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Proudhon (Pierre-Joseph)

Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), connu pour ses expressions lapidaires comme « La propriété c'est le vol » et « Dieu c'est le mal » ou plus généralement comme étant l'un des premiers grands théoriciens de l'anarchisme, l'est beaucoup moins en ce qui concerne ses théories sur la guerre et la paix. Reconnues par certains comme Raymond Aron ou Julien Freund, elles demeuraient sulfureuses pour beaucoup de ses amis et de ceux qui se sont réclamés de sa pensée par la suite. Son ouvrage *La guerre et la paix* (dont le titre inspira le célèbre roman de Tolstoï) constitue pourtant l'une de ses œuvres majeures, véritable nœud permettant de faire le lien entre sa philosophie de la justice et sa théorie du fédéralisme.

### I / La nature de la guerre

« Salut à la guerre! C'est par elle que l'homme, à peine sorti de la boue qui lui sert de matrice, se pose dans sa majesté et dans sa vaillance; c'est sur le corps d'un ennemi abattu qu'il fait son premier rêve de gloire et d'immortalité. Ce sang versé à flots, ces carnages fratricides, font horreur à notre philanthropie. J'ai peur que cette mollesse n'annonce le refroidissement de notre vertu. Soutenir une grande cause dans un combat héroïque, où l'honorabilité des combattants et la présomption du droit sont égales, et au risque de donner ou de recevoir la mort, qu'y a-t-il là de si terrible? Qu'y a-t-il surtout d'immoral? La mort est le couronnement de la vie: comment l'homme, créature intelligente, morale et libre, pourrait-il plus noblement finir? <sup>1</sup> » On comprend qu'au vu de ces lignes, nombre de ses contemporains s'offusquèrent et ne comprirent pas ce qu'ils considérèrent comme une forme d'apologie du militarisme. Proudhon du alors s'expliquer, souvent en vain, afin que ses propos apparemment scandaleux, comme ils apparurent pour beaucoup quant à la propriété et à Dieu, n'oblitérent un raisonnement d'autant plus subtil qu'il apparaissait grossier. Ces tentatives d'éclaircissement de sa position laissent parfois transparaître quelques onces de découragement, comme peut en témoigner sa correspondance après la sortie de son ouvrage : « Nous sommes bien abaissés, bien crétinisés par le *bourgeoisisme*, que je serrerais volontiers en ce moment, la main d'un chef de *Peaux-rouges*. Au moins, celui-là me comprendrait. <sup>2</sup> » Derrière ce *bourgeoisisme*, nous retrouvons l'idée que les conflits sont un mal qui doit se résoudre dans le doux commerce ou dans un hypothétique communisme à venir, deux vues qui constituent pour Proudhon les deux faces d'une même utopie.

Proudhon raisonne d'abord en sociologue, qui loin de voir en la guerre un simple chaos ou une anomalie de la nature, y aperçoit un phénomène ayant sa raison d'être et donc sa loi : s' « il y a une loi de la tempête, il y en a une aussi du combat. <sup>3</sup> ». Or la raison d'être du combat est précisément la condition de l'être qui se manifeste par l'action : « La condition par excellence de la vie, de la santé et de la force, chez l'être organisé, est l'action. C'est par l'action qu'il développe ses facultés, qu'il en augmente l'énergie, et qu'il atteint la plénitude de sa destinée.[...] Pour qu'il y ait action, exercice physique, intellectuel ou moral, il faut un milieu en rapport avec le sujet agissant, un non-moi qui se pose devant son moi comme lieu et matière d'action, qui lui résiste et la contredise. L'action sera donc une lutte: *agir, c'est combattre*. <sup>4</sup> » La condition de l'être, c'est-à-dire l'action, le combat, va constituer le

---

<sup>1</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, Tops/Trinquier, 1998, p.40.

<sup>2</sup> Lettre du 10 Juin 1861 à M. Rolland, reproduite dans l'appendice de *La guerre et la paix*, tome 2, Tops/Trinquier, 1998, p.257-258.

<sup>3</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.63.

soubassement d'une phénoménologie plus complexe qu'est celle de la guerre, mais qui peut se décomposer en trois lignes forces qui à elles seules résument les grandes lois de l'humanité : « la guerre, une et trine comme Dieu, est la réunion en une seule nature de ces trois radicaux: *la force*, principe de mouvement et de vie, que l'on retrouve dans les idées de cause, d'âme, de volonté, de liberté, d'esprit; *l'antagonisme*, action-réaction, loi universelle du monde, et comme la force une des douze catégories de Kant; *la justice*, faculté souveraine de l'âme, principe de notre raison pratique, et qui se manifeste dans la nature par l'équilibre.<sup>5</sup> » Ces différentes composantes de la guerre sont liées mais sont à la fois singulières et communient dans une même matrice. En règle générale, lorsque Proudhon parle de la guerre, nous pouvons y distinguer deux sens principaux : il peut s'agir de la guerre matérielle, armée ; mais aussi du combat en tant que loi sociale de l'antagonisme. Quel que soit le sens qui se retrouve dans le mot « guerre » sous la plume de Proudhon, nous retrouvons de manière transversale la conception d'une éthique humaine immanente qui va s'exprimer par l'héroïsme, l'honneur, le sens moral, etc. Lorsqu'il parle de la guerre en tant que facteur du progrès historique il comprend ces deux sens à la fois, ce qui ne l'empêche pas de penser que l'homme libre et juste doit peu à peu s'affranchir de la guerre dévoreuse d'hommes pour réaliser en quelque sorte l'essence de la guerre, qui coïncide avec l'essence de la paix grâce à la réalisation bien comprise de la loi de l'antagonisme qui signe l'avènement de la Justice, nous y reviendrons. Ce qui importe pour Proudhon consiste à avancer que la guerre une et trine, c'est-à-dire composée de la force, de l'antagonisme et de la justice, accompagne l'humanité dans ses transformations (elle constitue elle-même la force plastique de la révolution perpétuelle). C'est en ce sens qu'il peut écrire que « la guerre est inhérente à l'humanité et doit durer autant qu'elle; elle fait partie de sa morale, indépendamment même de son mode de manifestation, des règles qui président au combat, de la détermination des droits du vainqueur et des obligations du vaincu. Non seulement elle ne diminue pas, bien que, comme tout ce qui tient à l'humanité elle change d'aspect et de caractère: mais, comme l'incendie, qui ne s'arrête que lorsqu'il manque de combustible; comme la vie, qui ne s'éteint que par la privation d'aliment, la guerre se multiplie et s'aggrave parmi les peuples en proportion de leur développement religieux, philosophique, politique et industriel; elle ne paraît pouvoir s'éteindre que par l'extinction de la vie morale elle-même. Les mêmes causes organiques et animiques qui créent entre nous la contradiction et l'antagonisme veulent que cet antagonisme soit éternel, qu'il se développe en raison des connaissances et des talents acquis, des intérêts engagés, des amours-propres en jeu, des passions en conflit.<sup>6</sup> »

La guerre devient ainsi sous la plume de Proudhon comme l'éveilleuse de conscience de l'humanité. Dans la Bible, Adam et Eve ne connaissent ni le bien ni le mal au paradis puisqu'il n'y avait aucune comparaison possible, le bien ne trouvant sa réalité dans la conscience que vis-à-vis du mal et vice et versa. Aussi est-ce bien en déclarant la guerre à Dieu que l'homme est devenu homme et s'est distingué des autres créatures du paradis terrestre dans la mesure où cette révolte s'est conjuguée à l'acquisition du sens moral. La guerre constitue donc un phénomène proprement humain, dont l'ambivalence est réelle, mais qui ne constitue pas moins une spécificité nous permettant de nous concevoir comme des animaux moraux et historiques, c'est-à-dire capables de faire la guerre à la condition dans laquelle nous nous trouvons. « Les loups, les lions, pas plus que les moutons et les castors, ne se font entre eux la guerre: il y a longtemps qu'on a fait de cette remarque une satire contre notre espèce. Comment ne voit-on pas, au contraire, que là est le signe de notre grandeur; que si, par impossible, la nature avait fait de l'homme un animal exclusivement industriel et sociable, et point guerrier, il serait tombé, dès le premier jour, au niveau des bêtes dont

---

<sup>5</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.169.

<sup>6</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.65.

l'association forme toute la destinée; qu'il aurait perdu, avec l'orgueil de son héroïsme, sa faculté révolutionnaire, la plus merveilleuse de toutes et la plus féconde? Vivant en communauté pure, notre civilisation serait une étable. Saurait-on ce que valent les peuples et les races? Serions nous en progrès? Aurions nous seulement cette idée de valeur, transportée de la langue du guerrier à celle du commerçant?...<sup>7</sup>»

## II / Guerre et morale

Supprimer les luttes, c'est supprimer la liberté de l'homme et le diminuer dans sa force, son intelligence et même dans sa spiritualité, c'est faire de lui le simple rouage d'une mécanique où l'affirmation de l'individualité devient impossible, où la vaillance ne peut plus s'exercer et où la morale n'a plus lieu d'être. Les antagonismes permettent en effet de concevoir les valeurs des choses et d'éprouver les valeurs morales des hommes. Car il ne faut pas perdre de vue que pour Proudhon, la guerre en son sens positif, le combat, a avant tout une dimension liée à la liberté et à la morale, ce qui lui fait dire que ce qu'il « aime le plus de l'homme est encore cette humeur belliqueuse qui le place au-dessus de toute autorité, de tout amour, comme de tout fatalisme, et par laquelle il se révèle à la terre comme son légitime souverain, celui qui pénètre la raison des choses et qui est libre.<sup>8</sup> » D'autre part, la vérité ou la justice ne sont pas incarnées par l'un des deux protagonistes du combat, elles résultent du combat en tant que tel. Ainsi la guerre, « par sa nature, par son idée, par ses motifs, par son but avoué, par la tendance éminemment juridique de ses formes, non seulement n'est pas plus injuste d'un côté que de l'autre, elle est, des deux parts et nécessairement, juste, vertueuse, morale, sainte, ce qui fait d'elle un phénomène d'ordre divin, je dirai même miraculeux, et l'élève à la hauteur d'une religion.<sup>9</sup> » Le combattant sait que celui contre lequel il se bat défend lui aussi une grande cause; partant de là point de haine ni de mépris de l'ennemi, « il l'honore au contraire, il lui tend la main hors de la bataille.<sup>10</sup> » Il y a donc dans la guerre un code d'honneur implicite mais sacré; y contrevenir relève pour Proudhon du crime, ainsi « le guerrier qui insulte son ennemi, qui use avec lui d'armes illicites ou de moyens réprouvés par l'honneur, est appelé guerrier félon: c'est un assassin.<sup>11</sup> » Proudhon ne transige pas sur ce point, la dignité de l'homme s'éprouve au combat, et son sens moral se renforce s'il ne faillit pas. Il va plus loin encore : « Le mal n'est pas de donner la mort ni de la recevoir: c'est de vivre dans la lâcheté et l'abjection.<sup>12</sup> » Cette violente affirmation vise clairement tous les « pacificateurs », c'est à dire ceux qui marchandent la liberté pour obtenir la garantie d'une vie servile, et dont l'honneur se négocie comme on négocie des produits sur le marché, afin de satisfaire au mieux les intérêts de chaque peuple, mais « ils n'oublient qu'une chose ces excellents pacificateurs, c'est que la religion, la patrie, la liberté, les institutions, ne sont pas des choses sur lesquelles on transige; que la pensée seule d'une transaction est déjà une apostasie, un signe de défaillance, dont aucun ne peut vouloir prendre l'initiative.<sup>13</sup> » Il est donc juste que la servitude s'ensuive lorsque tout honneur a disparu, car la liberté ne va pas sans le courage, la vertu et la dignité: Si une nation est « sans fierté devant le maître qu'elle s'est donné, si l'égoïsme et la lâcheté ont étouffé dans les cœurs l'esprit public; si la lascivité et la mollesse ont pénétré dans les familles; si la richesse, seule poursuivie, a plus de prix aux yeux des masses que le respect de la constitution et des lois, une nation ainsi dégradée a perdu le droit

<sup>7</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>8</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.147.

<sup>9</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.39.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.91.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.64.

<sup>12</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.156.

<sup>13</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.205.

d'être libre: le pouvoir qui la tient à la chaîne n'est ni ingrat, ni parjure, il fait justice<sup>14</sup> ». Cette critique de la servitude volontaire a amené Proudhon à critiquer tout autant les maîtres que les esclaves dans l'ensemble de son œuvre, aussi lui arrive-t-il de ne pas ménager le prolétariat : « l'homme est tyran ou esclave par la volonté avant de l'être par la fortune; le cœur du prolétaire est comme celui du riche, un égout de sensualité bouillonnante, un foyer de crapule et d'imposture. » Dès lors, une conclusion s'impose : « l'homme qui vit dans la misère partage la corruption de son maître.<sup>15</sup> »

Pour Proudhon, donc, la guerre constitue à la fois un invariant de la condition humaine et un moteur de la transformation sociale qui fait de l'homme un être historique. Sa conception ne se réduit cependant pas à de simples rapports de forces : la guerre dans son essence inclut les dimensions de la morale et de la liberté si spécifiques à l'être humain. La pluralité du réel et l'aspiration à une coexistence impossible sans une représentation commune de la justice supposent la reconnaissance de la nécessité du conflit, préalable à l'instauration d'une paix qui ne soit pas mortifère. Aussi Proudhon affirme-t-il que la guerre, ou le conflit, dans son essence, est à la fois « inévitable » et constitue un « bien ». « D'un côté, cela est inévitable. Il est impossible, en effet, que deux créatures, en qui la science et la conscience sont progressives, mais ne marchent pas du même pas; qui, sur toutes choses, partent de points de vue différents, qui ont des intérêts opposés et travaillent à s'étendre à l'infini, soient jamais entièrement d'accord. La divergence des idées, la contradiction des principes, la polémique, le choc des opinions, sont l'effet certain de leur rapprochement. D'autre part, cela est bien. C'est par la diversité des opinions et des sentiments, et par l'antagonisme qu'elle engendre, que se crée, au-dessus du monde organique, spéculatif et affectif, un monde nouveau, le monde des transactions sociales, monde du droit et de la liberté, monde politique, monde moral. Mais, avant la transaction, il y a nécessairement la lutte; avant le traité de paix, le duel, la guerre, et cela toujours, à chaque instant de l'existence.<sup>16</sup> » Dans cette perspective, Proudhon opère une généalogie du politique à partir du fait guerrier, et découvre dans le rapport entre le droit et la force non une opposition mais bien une résultante : le droit sans la force est inconcevable, bien que la force ne soit pas tout le droit et que la justice les transcende.

### III / La guerre, la force et le droit

La guerre produit le Droit car la guerre est justicière. Le guerrier est donc « sacré pour la défense du droit, pour la punition du crime et la protection du faible: telle est la première forme de la justice dans la société. <sup>17</sup> » De là découle tout une gamme de droits : Droit de la guerre et de la paix (réglementation des combats et résolution du conflit), Droit des gens (évaluation des forces afin de prévenir, par une transaction à l'amiable, une déclaration de guerre; le cas échéant règlement du litige par les armes); Droit public (qui consiste à prévenir toute agression des individus contre la communauté et les individus en organisant les droits et les devoirs de chacun); Droit civil (qui se compose de l'ensemble des droits de l'homme et du citoyen comme le droit de travail, d'échange, d'habitation...); et Droit économique (qui englobe le travail et l'échange, régulés par le droit de concurrence). Tous ces droits sont sanctionnés par un droit primaire dont ils découlent tous, celui de la force, véritable nœud gordien de la philosophie proudhonienne de la guerre. « Si le droit de la force est méconnu, on

---

<sup>14</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.175.

<sup>15</sup> Proudhon, *Philosophie de la misère*, tome 1, Groupe Fresnes Antony, p.356 et 359.

<sup>16</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.64.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.67.

aura la force sans le droit.»<sup>18</sup> Cet avertissement paradoxal (Proudhon parle dans sa correspondance de son « paradoxe étourdissant du droit de la force ») constitue sans doute la meilleure introduction à la théorie souvent méconnue du droit de la force de Proudhon. Dans *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron reconnaissait que « la référence au philosophe de la justice devait nous servir à rappeler des propositions, incontestables au fond mais aisément oubliées »<sup>19</sup>.

Proudhon commence par étayer son argumentation en avançant le constat suivant : « la justice, au sortir de la communauté négative, appelée par les anciens poètes *âge d'or*, a commencé par être le droit de la force »<sup>20</sup>. La reconnaissance de la force a contribué à l'émergence des États, des magistratures ou encore d'un droit de la guerre. L'erreur des juristes a été de croire que la force s'opposait au droit, qu'elle n'était qu'un héritage honteux d'une époque primitive. Ils n'ont pas vu que les droits sans la force finissent par perdre leur substance et ne plus avoir d'assises ni de garanties. Si la force ne fait pas tout le droit il en est tout du moins la première manifestation. « Le droit de la force, tant honni, est non seulement le premier en date, le plus anciennement reconnu, mais la souche et le fondement de toute espèce de droits. Les autres droits ne sont, à vrai dire, que des ramifications ou transformations de celui-là. En sorte que, bien loin que la force répugne par elle-même à la justice, il serait plus exact de dire que la justice n'est elle-même que la dignité de la force. »<sup>21</sup> Pour Proudhon, s'il y a un droit du travail (possibilité de produire et de recevoir le fruit du produit), de l'intelligence (possibilité de penser et de s'instruire), de l'amour (possibilité d'aimer et de se marier), pourquoi la force n'aurait-elle pas aussi son droit, comme toutes les autres facultés? La force fait partie de l'être humain, par conséquent, « elle est comme toutes nos autres puissances, sujet et objet, principe et matière de droit. Elle est une des mille faces de la Justice.<sup>22</sup> » Le droit de la force est commun à tous les autres, sans se confondre avec eux, en ce qu'il leur a donné naissance. Ainsi, le droit de la force consiste à faire valoir son droit qui comprend la protection des autres. De cette façon, un être collectif amputé d'une faculté peut faire appel au droit de la force pour la récupérer.

Si le droit de la force est si important chez Proudhon, c'est parce qu'il permet de comprendre la constitution et le développement de la liberté dans la justice par un processus d'auto-régulation; en effet « dans une société parvenue à un degré élevé de civilisation, la force qui abuse se diminue elle-même et tend à se perdre. En violant les droits nés sur sa tige, elle rend le sien odieux, et compromet sa propre existence. En cela consiste l'horreur de la tyrannie, tout à la fois suicide et infanticide.<sup>23</sup> » Ces quelques lignes résument à elles seules l'essentiel du droit de la force. Le droit de la force consiste précisément à lutter contre l'abus de la force et à garantir le développement des facultés. « Le plaideur sait décliner la jurisprudence devant laquelle il est appelé, sans pour cela nier la justice; s'inscrire en faux contre un témoignage, sans pour cela nier l'utilité de la preuve par témoins; protester contre un abus de propriété, sans pour cela nier la propriété<sup>24</sup>. » De même, le refus de l'abus de la force ne remet pas en cause la force. Au contraire, sa dénonciation permet la réhabilitation du droit de celle-ci au même titre que la critique de l'abus du droit de propriété permet la justification de la notion même de propriété.

---

<sup>18</sup> Manuscrit *Le droit de la force*, f° 77.

<sup>19</sup> R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann Levy, p. 592. R. Aron consacre une section à « Proudhon et le droit de la force » (p. 587-596).

<sup>20</sup> Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, Tops/Trinquier, 1997, p. 239.

<sup>21</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, t. 1, op.cit., p. 141.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p.139.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.142.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p.111.

Contre ses adversaires qui prétendent que sa théorie de la force légitime l'esclavage, Proudhon rétorque : « C'est au contraire parce que je tiens à remettre en honneur ce droit si longtemps méconnu de la force, que je proteste, à propos de l'esclavage, contre l'application inintelligente, odieuse, qui en serait faite » et qui « tend à l'extermination des individus »<sup>25</sup>.

Puisque la force doit respecter les individus en ce qu'ils sont un composé de puissances, de forces, elle rencontre en eux des auxiliaires et non des adversaires. L'abus de la force ne saurait donc discréditer le droit de la force qui, précisément, s'y oppose. En faisant revenir la force dans son droit, Proudhon l'universalise par sa reconnaissance dans chaque être collectif (et non uniquement dans l'État), lui redonnant ainsi toute sa légitimité. Le monopole exclusif de la force par l'État qui, loin de reconnaître le droit de la force, le nie par son abus, est théorisé par Hobbes dont l'argumentation est, selon Proudhon, la plus logique et la plus puissante. Considérant que l'homme est un loup pour l'homme et que le Léviathan émerge d'un conflit généralisé, Hobbes a souvent été considéré comme un théoricien de la guerre. Erreur ! s'insurge Proudhon, et c'est bien ce qu'il lui reproche : Hobbes est avant tout un philosophe de la paix qui n'a rien compris au droit de la force. Lorsque le Léviathan impose sa paix grâce à une force absolue, il nie le droit de la force des êtres collectifs, par conséquent leurs facultés et leur autonomie. La force, cependant (comme la liberté, souvent synonyme de force chez Proudhon), afin de respecter sa loi et éviter de devenir un abus, trouve son ultime garantie dans la justice et dans la morale. En effet, la force doit être « employée d'une manière digne d'elle »<sup>26</sup>, c'est-à-dire intelligente et morale, ce qu'a oublié Hobbes mais aussi Hegel : le régime de la force pure, n'ayant pas de conscience, finit par s'abîmer dans le nihilisme et par disparaître. « Une société en qui la conscience morale s'est affaissée, et qui n'a plus d'autre garantie d'ordre, d'autre sanction du droit que la force, est une société en péril ; il faut qu'elle se régénère ou qu'elle disparaisse. »<sup>27</sup>

Proudhon ne verse donc ni dans l'optimisme anthropologique (tradition rousseauiste, avec à sa suite les idéalistes, les socialistes utopiques) qui affirme la possibilité d'une cité idéale dépourvue de tout conflit, ni dans le pessimisme (tradition religieuse, mais aussi Hobbes, plus tard Schmitt) qui revendique la nécessité d'un Léviathan, seul détenteur de ce qui est juste, pour imposer la paix à ses sujets. Dans tous les cas le droit de la force est nié, ainsi que le sens moral des individus ; en effet dans une société sans conflit (en raison d'une pseudo-harmonie ou d'un État absolu) l'immanence de la justice est niée puisque celle-ci a besoin, grâce à la force, de se confronter perpétuellement à d'autres puissances afin de se développer en évaluant des valeurs.

#### **IV/ Guerre et paix**

Si la paix et la guerre n'ont pas encore été comprises, ce sont pour des raisons d'ordre politiques, morales, religieuses, économiques; mais Proudhon ne désespère pas: à mesure de l'évolution des connaissances et des mentalités, la paix dans sa dimension positive peut finir par advenir. A la fin de son ouvrage sur la guerre et la paix que Proudhon avait ouvert sur un apologue belliciste, nous retrouvons en conclusion cette affirmation a-priori surprenante au vu des précédents développements : « l'humanité ne veut plus la guerre.<sup>28</sup> » Est-ce pour autant que Proudhon se contredit, comme certains de ses contemporains l'ont cru ? Comme dans beaucoup de ses analyses, cette conclusion résulte en fait bien d'un raisonnement logique qui ne doit pas prêter à confusion. La guerre entendue comme dévoreuse d'hommes, résultante à

---

25. *Ibid.*, p. 184.

<sup>26</sup> Manuscrit *Droit de la force*, f° 10.

<sup>27</sup> Proudhon, *La Guerre et la paix*, t. 1, op.cit., p. 133.

<sup>28</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.189.

la fois de l'absolutisme étatique et de l'absolutisme propriétaire n'a plus lieu d'être. C'est dans ces deux causes que la guerre est frappée d'illégitimité. « Nous avons vu ces deux faits, pillage et conquête, le premier répondant au paupérisme qui cause la guerre, la seconde à la raison d'État qui la motive, se distinguer nettement l'un de l'autre dans la théorie, mais sans cesser de marcher de concert et de s'entre-servir dans l'action.<sup>29</sup> » Le politique et l'économique, ordonnés par l'absolutisme de l'État et de la Propriété, sont donc tous deux liés à la perpétuation de la guerre comme phénomène caractérisé par l'expansionnisme et la violence. Or, si Proudhon trouve un élément moral de la guerre en ce qu'elle a permis le développement progressif de la Justice (par la formation des États, du droit, des civilisations, etc.) il n'en reste pas moins que sa cause économique la rend indéfendable puisqu'elle est liée à une iniquité, un déséquilibre engendrant la misère. « La guerre ne peut pas être réformée, parce que sa cause première est impure; parce que la légitimité de ses motifs politiques ne détruit pas l'ignominie de sa pensée économique; et que toujours par le fait de l'une ou de l'autre des puissances belligérantes, le plus souvent par le fait de toutes deux, il se mêle à la guerre un principe d'iniquité qui la corrompt dans son essence et en bannit la loyauté sans retour.<sup>30</sup> » Proudhon reprend ainsi son argumentaire en justifiant à la fois son apologie et sa condamnation du phénomène guerrier : « La guerre, nous dit-on, se justifie par sa moralité. - Oui, quant à son idée, qui est le droit de la force; oui, quant au but que suppose l'exercice de ce droit et qui est le progrès de la civilisation. Mais non, quand à la cause de la guerre et à sa pratique: la première accusant un désordre dont la réparation sort de la compétence de la guerre; la seconde étant en pleine contradiction avec la loi même de l'antagonisme, qui exige que les forces, en se détruisant, se réparent.<sup>31</sup> » L'État, par sa tendance à l'expansionnisme, annexe, asservit et est lui-même menacé de subir le sort qu'il réserve aux vaincus. Pour échapper à cette folie destructrice, Proudhon propose un fédéralisme intégral: chaque groupe territorial autonome (commune, département, région, nation) est lié aux autres par un pacte fédératif concernant notamment la défense. Toute velléité hégémonique de la part d'un être collectif n'a pas à être suivie par les autres groupes qui n'ont aucun intérêt à s'exposer tous à la guerre pour l'ambition d'un seul; la solidarité se trouve uniquement dans la défense et non dans l'attaque. Si l'une des composantes de la fédération est agressée, toutes les autres lui viennent en secours en vertu du pacte fédératif. Autrement dit la guerre devient impossible car impuissante devant le fédéralisme libertaire. Mais la transformation de la guerre concerne un domaine autrement plus vaste que celui de la stricte organisation politique. Elle est liée, pour ainsi dire, à toutes les dimensions de la vie humaine, c'est pourquoi nous avons tant insisté sur ce concept fondamental dans l'œuvre de Proudhon: « Je crois, non point à une abolition, mais à une transformation de la guerre, et par là seulement à une rénovation intégrale des conditions de l'humanité en tout ce qui touche la religion, les idées, le droit, la politique, l'art, le travail, les relations de famille et de cité. Sans cette foi intime, que je tiens de la Révolution, je m'abstiendrais, comme d'un blasphème, de toute parole contre la guerre; je regarderais les partisans de la paix perpétuelle comme les plus détestables des hypocrites, le fléau de la civilisation et la peste des sociétés.<sup>32</sup> » Cette transformation de la guerre va de pair avec une conception de la paix qui lui corresponde. En effet, « la paix n'est pas la fin de l'antagonisme, ce qui voudrait dire en effet la fin du monde, la paix est la fin du massacre, la fin de la consommation improductive des hommes et des richesses. Autant et plus que la guerre, la paix, dont l'essence a été jusqu'ici mal comprise, doit devenir positive, réelle, formelle. La paix, donnant à la loi de l'antagonisme sa vraie formule et sa haute portée, nous

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.118-119.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.123.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.165.

<sup>32</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 1, op.cit., p.58.



fait pressentir par avance ce que sera sa puissance organique<sup>33</sup>.» La paix permettra ainsi le développement du droit de la force, limitant ses abus et réduisant progressivement les destructions des puissances. C'est en intégrant les ressorts positifs de la guerre, dont les vertus résultent de l'antagonisme, que la paix bien comprise devient envisageable. Elle n'est plus l'opposé de la guerre qui devient en quelque sorte son aboutissement dès lors qu'elle accomplit la loi de l'antagonisme sous les auspices de la justice qui suppose l'équilibre et l'autonomie des forces. En ce sens, Proudhon pouvait faire sienne la thèse d'Héraclite selon qui « l'harmonie dysharmonique de paix et de guerre est, au même titre que celle de tous les contraires, liée à la structure du *logos* qui les conçoit et du *kosmos* qui les abrite.<sup>34</sup> » A cela Proudhon rajouterait cette précision : « La guerre et la paix sont deux formes différentes d'un seul et même mouvement, d'une seule et même loi: l'antagonisme.<sup>35</sup> » il s'agit alors de parvenir à « la réconciliation universelle par la contradiction universelle<sup>36</sup> ». C'est grâce au fédéralisme conçu comme institution sociale totale, c'est-à-dire prenant en compte les rapports politiques, économiques, interindividuels, que la guerre peut trouver sa traduction dans sa dimension positive : la paix.

Edouard Jourdain

#### Bibliographie

*Qu'est-ce que la propriété?*, éditions Tops/Trinquier, 1840, 1997. 279p.

*De la création de l'ordre dans l'humanité*, éditions Tops/Trinquier 1843, 2000, Tome 1: 303p. Tome 2: 317p.

*Philosophie de la misère*, édité par le groupe Fresnes-Antony, collection anarchiste, 1846, 1983. Tome 1: 316p. Tome 2: 307p. Tome 3: 327p.

*Les Confessions d'un révolutionnaire*, éditions Tops/Trinquier, 1849, 1997. 331p.

*Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, édition Marcel Rivière, 1851, 1924,

*Philosophie du progrès*, édition Marcel Rivière, 1853, 1946. 333p.

*De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, Librairie de Garnier frères, 1858. Tome 1: 520 p. Tome 2: 544p.. Tome 3: 612p.

*La guerre et la paix*, éditions Tops/Trinquier, 1861, 1998. Tome 1: 319p. Tome 2: 303p.

*Du principe fédératif*, éditions Tops/Trinquier, 1863, 1999. 288p.

---

<sup>33</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.167.

<sup>34</sup> Mai Lequan, *La paix*, Flammarion, 2002, p.47.

<sup>35</sup> Proudhon, *La guerre et la paix*, tome 2, op.cit., p.166.

<sup>36</sup> Lettre à Guillaumin du 7 Novembre 1846.